

CONDITIONS D'UTILISATION DU SITE WEB DE LA SOFICO

Mis à jour le 7 mai 2018

1. Identité – éditeur responsable

SOFICO
Rue Canal de l'Ourthe 9/3
4031 Angleur
+32 (0)4 231 67 00
contact@sofico.org
TVA : BE 252 151 302

2. Acceptation des conditions d'utilisation

L'utilisation du présent site est soumise au respect des conditions générales décrites ci-après. En accédant à ce site, vous déclarez avoir pris connaissance et avoir accepté, sans la moindre réserve, la dernière mise à jour de ces conditions générales d'utilisation.

3. Finalités du site web

Ce site internet a pour vocation de présenter la SOFICO, ses missions, ses réalisations, ainsi que les activités qu'elle développe en lien avec ses missions. Il est également destiné à communiquer les informations relatives aux différents chantiers qui sont effectués sur son réseau, ainsi que toutes les actualités concernant les différentes missions de la SOFICO. Le site internet de la SOFICO contient également toutes les informations utiles concernant le prélevement kilométrique qu'elle a mis en place depuis le 1^{er} avril 2016. Enfin, ce site permet également de consulter les coordonnées de contact générales de la SOFICO.

Le site internet de la SOFICO n'est pas un lieu destiné à signaler les dégradations du réseau (auto)routier ou des diverses infrastructures gérées par la SOFICO. Pour signaler un nid-de-poule, une fissure, un soulèvement de chaussée ou tout autre dégradation, la démarche à effectuer est d'envoyer un mail au Service Public de Wallonie, partenaire technique de la SOFICO, à l'adresse com.dgo1@spw.wallonie.be.

Le site internet de la SOFICO n'est pas non plus un lieu destiné à recevoir des plaintes concernant des dommages subis sur le réseau (auto)routier

(<http://www.sofico.org/fr/r%C3%A9seau-structurant>) géré par la SOFICO. Pour introduire une plainte ou déclarer un dommage, la démarche à effectuer est la suivante :

- 1) Apporter toutes les précisions nécessaires sur les circonstances relatives à l'incident :
 - nom/prénom
 - lieu précis (numéro de la route, de l'autoroute, la borne kilométrique, sens de circulation...)
 - la date et l'heure de l'incident

2) Rapporter des preuves :

A) La preuve du dommage :

Exemples :

- photos des dommages
- devis du garagiste

B) La preuve de la cause du dommage : il est nécessaire de recueillir un maximum de preuves de la cause du dommage.

Exemples :

- procès-verbal de police/déclaration à la police de l'endroit du sinistre le jour du sinistre
- constat par le [district routier compétent](#)
- facture d'une dépanneuse
- témoignages
- photos de l'endroit (dans la mesure du possible et en gardant toute sécurité pour soi-même et pour autrui)

La SOFICO rappelle que la seule constatation d'un dommage et de la présence d'un défaut ou d'une imperfection de la voirie à un endroit déterminé ne suffit pas à établir la responsabilité de la SOFICO. Il appartient au plaignant d'apporter la preuve du lien causal entre ce défaut ou cette imperfection et le dommage qu'il déclare avoir subi. En outre, différentes circonstances peuvent entraîner l'exonération, totale ou partielle, de la responsabilité de la SOFICO (comme, par exemple, la faute de la victime).

3) Adresser mon dossier

Le dossier de réclamation d'un dommage est à adresser à la [direction territoriale](#) responsable de la voirie en fonction du lieu de l'incident. Pour déterminer la direction territoriale compétente pour la route en question, veuillez vous connecter sur le [géoportail](#) de la Wallonie.

Le dossier sera instruit et analysé par les services du Service Public de Wallonie qui prêtent leur assistance technique et juridique à la SOFICO.

Ces services accuseront bonne réception de votre dossier en vous précisant les références à rappeler lors des différents contacts ultérieurs.

Le droit à indemnisation n'est pas systématique. C'est à la SOFICO qu'il appartient en définitive de statuer sur l'octroi ou non d'une indemnisation

Petit rappel utile

Ne mettez pas votre vie et celle des autres usagers en danger. Il est interdit de s'arrêter sur une autoroute conformément à l'article 21.4 de l'Arrêté Royal portant règlement général sur la police de la circulation routière et sur l'usage de la voie publique.

Nous rappelons également que les usagers sont les premiers garants de leur sécurité.

Le respect du code de la route contribue à améliorer leur propre sécurité, celle des autres usagers ainsi que celle des personnes travaillant à l'entretien et à la réhabilitation des routes et autoroutes.

Les usagers doivent rester maîtres de leur véhicule en toutes circonstances et particulièrement vigilants aux limitations de vitesse et aux distances de sécurité entre véhicules.

4. Obligation de moyens

La SOFICO s'engage à mettre tout en œuvre en vue de permettre aux utilisateurs de son site web une utilisation optimale des services proposés, mais elle n'est tenue qu'à une obligation de moyen.

La SOFICO décline toute responsabilité en cas de diffusion d'informations incomplètes, incorrectes ou non mises à jour.

5. Responsabilité

La SOFICO décline toute responsabilité en cas de dépôt de plaintes relatives à l'état du réseau routier ou de déclaration de dommages subis sur ce réseau via son site internet sans respecter les démarches décrites au point 3 ci-dessus.

La SOFICO décline toute responsabilité en cas de dommages directs ou indirects résultant de l'utilisation de son site web.

La SOFICO décline toute responsabilité en cas de dommages éventuels subis par les utilisateurs du site suite à l'introduction par ces derniers d'informations confidentielles ou délicates.

La SOFICO décline toute responsabilité en cas de défaillances des systèmes informatiques ou des moyens de communication.

La SOFICO décline toute responsabilité pour des faits résultant d'un système sur lequel la SOFICO n'exerce pas un contrôle effectif, ce qui vise tous les faits qui ont leur origine en amont ou en aval du site de la SOFICO, notamment l'accès au réseau internet.

La diffusion du site internet de la SOFICO pourra être interrompue pour des raisons de nécessités de contrôle, de maintenance, de surcharge ou tout autre cas de force majeure indépendant de la volonté de la SOFICO.

6. Liens hypertextes

La SOFICO autorise la création, sans demande préalable, de liens en surface (surface linking) qui renvoient à la page d'accueil du site ou à toute autre page dans sa globalité. Par contre, le recours à toutes techniques visant à inclure tout ou partie du site portail dans un site Internet en masquant, ne serait-ce que partiellement, l'origine exacte de l'information ou pouvant prêter à confusion sur l'origine de l'information, telle que le framing ou l'inlining, requiert une autorisation écrite préalable. Tout demande en ce sens doit être adressée à contact@sofico.org.

7. Propriété intellectuelle

Les textes, mises en page, illustrations et autres éléments constitutifs du site sont protégés par le droit d'auteur ou, s'agissant de bases de données, par un droit spécifique. Tous ces éléments constituent la propriété de la SOFICO ou, le cas échéant, d'un tiers auprès duquel la SOFICO a obtenu les autorisations nécessaires. Sauf stipulation contraire, l'information textuelle ou chiffrée figurant sur le site peut être utilisée gratuitement mais moyennant mention de la source et uniquement pour un usage qui ne soit ni commercial, ni publicitaire. Par contre, toute reproduction à caractère commercial ou publicitaire de ces informations, de même que toutes formes d'utilisation et de reproduction des autres éléments constitutifs du site, tels que la ligne graphique, les images, les sons ou les applications informatiques, sont strictement interdites sans autorisation écrite préalable. Tout demande en ce sens doit être adressée à contact@sofico.org.

8. Droit applicable – Tribunaux compétents

En cas de litige lié à l'utilisation du site, le droit belge est seul applicable et les juridictions de Liège sont seules compétentes.